

SCoT

Loi ELAN

Loi « Littoral »

*Conférence introductive à la
modification du SCoT*

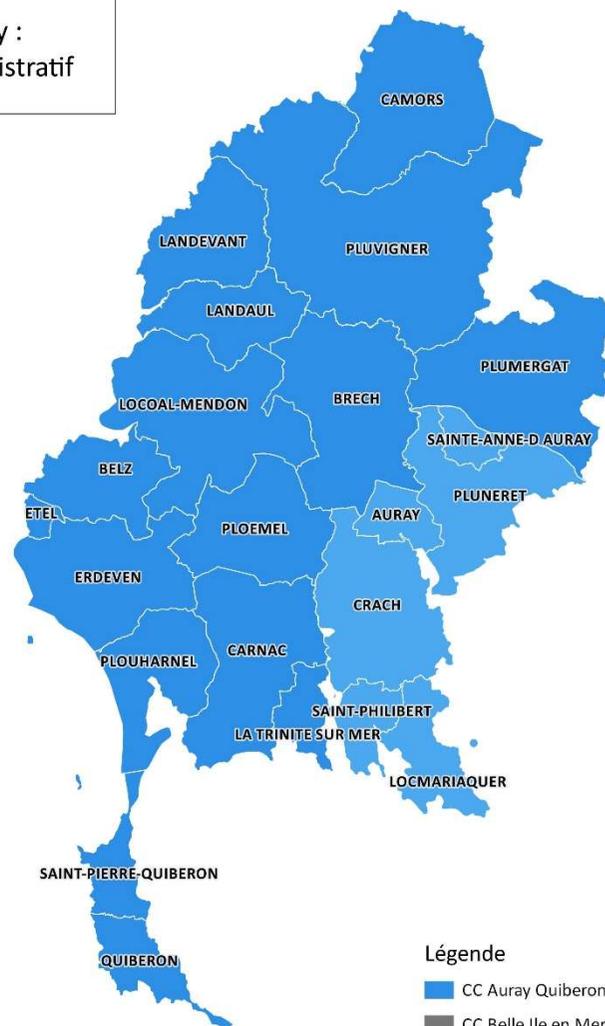
**Pays
d'Auray**
ACCOMPAGNER
ACCÉLÉRER
FACILITER

PAYS D'AURAY

Un territoire

Un établissement public administratif

Pays d'Auray :
Territoire administratif

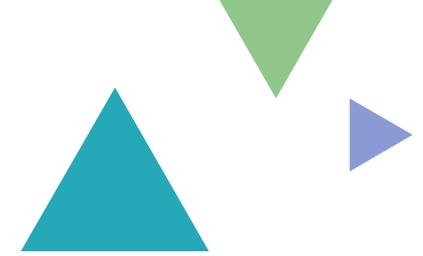


Légende

- CC Auray Quiberon Terre Atlantique
- CC Belle Ile en Mer
- PNR Golfe du Morbihan



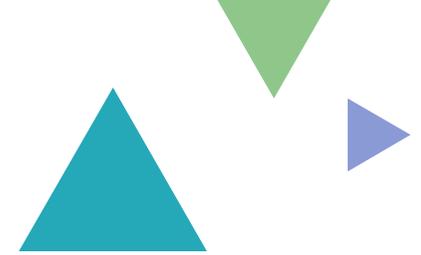
0 10 km



Modification simplifiée du SCoT au titre de la loi « ELAN » :

1. Contexte de la modification simplifiée du SCoT ;
2. Qu'est-ce qu'un SCoT, ses effets, ses relations avec les PLU, son actualité ;
3. La gouvernance du projet ;
4. Calendrier de la modification simplifiée revu et adapté au contexte sanitaire.

Contexte de la modification simplifiée



- **La loi ELAN* :**

- habilite le SCoT à préciser les modalités d'application de la loi « Littoral »
- Permet la modification simplifiée du SCoT

⇒ **Le Pays choisit de se saisir de cette opportunité**

- **Le pays a proposé aux communes :**

- Une méthode
- Un accompagnement
- Un calendrier



SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale

Le Projet
d'un
territoire

Pays
d'**Auray**
ACCOMPAGNER
ACCÉLÉRER
FACILITER



LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Qu'ès acó?

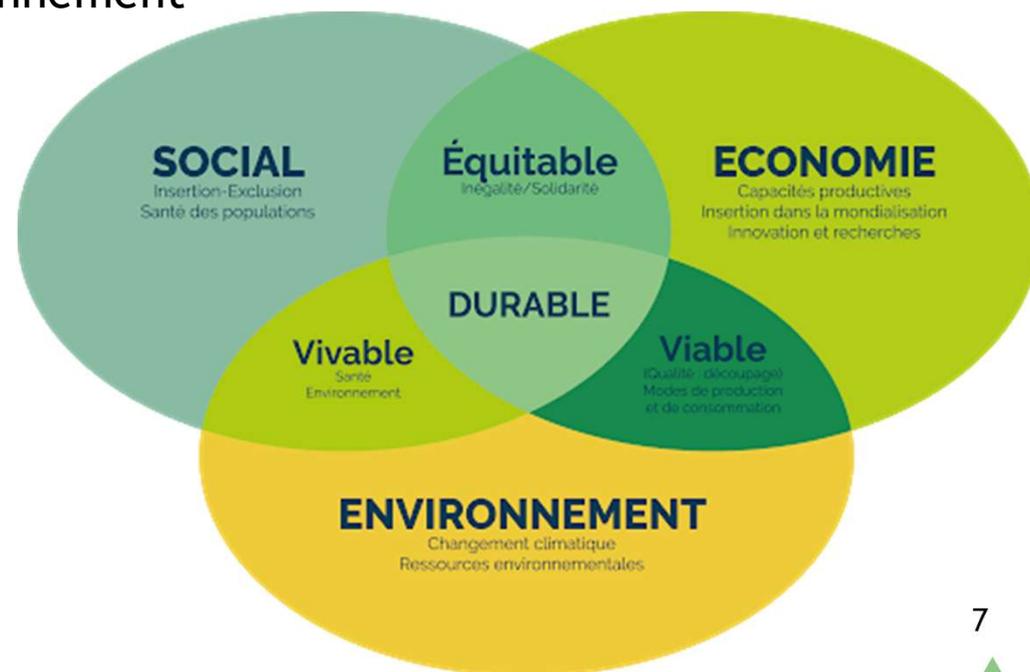
- **Un acronyme et non un sigle**
 - (S)chéma de (Co)hérence (T)erritoriale => SCoT
- **Une préhistoire**
 - 1967 les Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU)
 - 1983 les Schémas Directeurs pour tenir compte de la décentralisation
- **Et une « histoire »...**
 - L'outil « SCoT » à 20 ans (Cf. loi SRU)
 - Évolutions (lois « Grenelle », ALUR, NOTRe, ELAN)
 - Renforcement (ordonnances ELAN)

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Qu'ès acó?

Un projet de développement durable du Pays d'Auray

- Une révolution administrative
 - Du sectoriel au ***transversal***
 - Appréhender la complexité d'un territoire
 - Penser l'économie, la société, l'environnement
 - en les croisant...

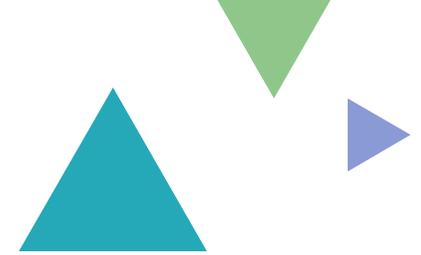


LE SCoT Les intérêts d'un SCoT



- 👍 Une **approche croisée** et **transversale** des enjeux et des besoins du territoire (Cf. diagnostic territorial)
- 👍 Des moments privilégiés de **débat politique**, initiés et développés par les élus locaux
- 👍 Une implication possible des **acteurs locaux** et des **citoyens** pour nourrir les débats des élus et co-construire
- 👍 L'**opportunité** d'exister en tant que territoire

LE SCoT Les intérêts d'un SCoT



- 👍 Un document porteur d'une **vision cohérente et partagée** à l'échelle du Pays d'Auray
- 👍 Un **document de référence** pour tous (élus, citoyens, Etat...)
- 👍 Une **capacité d'adaptation** aux évolutions du territoire le projet peut (doit) évoluer constamment
- 👍 Une **sécurisation**, une **consolidation**, voire une **condition** des projets du territoire
Ex : définition des modalités d'application de la loi « Littoral »

I. Nature et finalités d'un SCoT

1. La Nature Politique du SCoT : un projet de territoire
2. Le SCoT, un pivot, le document intégrateur

II. Concrètement, le SCoT...

1. Les Documents du SCoT
2. Élaboration et Évolutions
3. Actualités du SCoT :
 - « Volet » commercial
 - « Volet » littoral



I. Nature et finalités d'un SCoT

1. La nature politique du SCoT :
un projet de territoire
2. Finalités : un Document Intégrateur

LE SCoT Nature et finalités

1. La nature politique du SCoT

- 👉 Le SCoT porte le **projet politique** du territoire
- 👉 Une **approche prospective** de l'utilisation de l'espace
⇒ « *gouverner c'est prévoir* » (anticipation)
- 👉 Un outil de développement et de valorisation des **complémentarités territoriales**
⇒ Cohérences au sein du territoire et avec ses voisins

LE SCoT Nature et finalités

1. La nature politique du SCoT

- 👉 Une réponse collective aux enjeux (défis) du territoire, par **l'aménagement et l'urbanisme**
- 👉 Un **document d'urbanisme**
 - ⇒ **Opposable** aux PLU des communes (compatibilité)
- 👉 Un **document de planification** stratégique mais local !

Le SCoT c'est vous!



I. Nature et finalités d'un SCoT

1. La nature politique du SCoT :
un projet de territoire

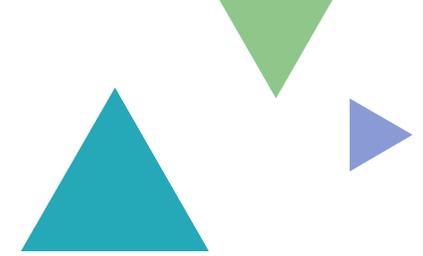
2. Finalités

a. La matière du SCoT

b. un Document Intégrateur

LE SCoT Nature et finalités

2.a. La Matière du SCoT



En quelles matières agit le SCoT? (Cf. Art. L. 141-5 et s. C. Urb.)

- 👉 La consommation* des espaces agricoles, naturels et forestiers
- 👉 La protection des espaces agricoles, naturels et urbains
- 👉 La qualité urbaine, architecturale et paysagère
- 👉 Les performances environnementales et énergétiques

... / ...

LE SCoT Nature et finalités

2.a. La Matière du SCoT

En quelles matières agit le SCoT? (Cf. Art. L. 141-5 et s. C. Urb.)

- ➔ L'habitat et le logement
- ➔ Les transports et les déplacements (mobilité)
- ➔ Les services
- ➔ L'équipement commercial et artisanal
- ➔ Les infrastructures et les réseaux de communications électroniques

2. b. Le document intégrateur, le « pivot »

- 👉 Il met en cohérence les politiques publiques appliquées au territoire (entre communes, et entre le territoire et l'Etat, la Région, le Département, etc., Cf. SRADDET*, etc.)
- 👉 Il intègre les approches sectorielles (ex : Plan de prévention des risques, etc.)
- 👉 Il planifie l'implantation des grands projets
- 👉 Interaction continue entre le SCoT et les PLU

*Un écran au travers duquel
les communes établissent leur PLU.*



LE SCoT Nature et finalités

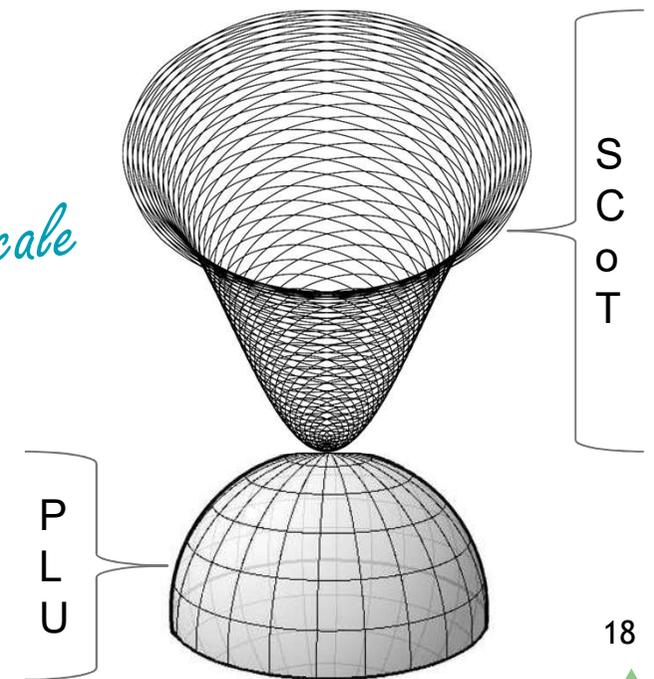
2. b. En bref... Un pivot

Le SCoT est un **document intégrateur**, le **pivot**!

En tant qu'outil de planification territoriale proposé par le législateur le SCoT est une **opportunité**:

- Appropriation des normes de rang supérieur
- Conjugaison en fonction des « **spécificités locales** »

Un prisme par lequel les élus locaux redistribuent et conjuguent les règles de rang supérieur vers l'échelle locale





II. Concrètement le SCoT...

1. Les Documents du SCoT
2. Élaboration et Évolutions
3. Mise en œuvre du « Volet » commercial
4. Modification simplifiée du « volet Littoral »

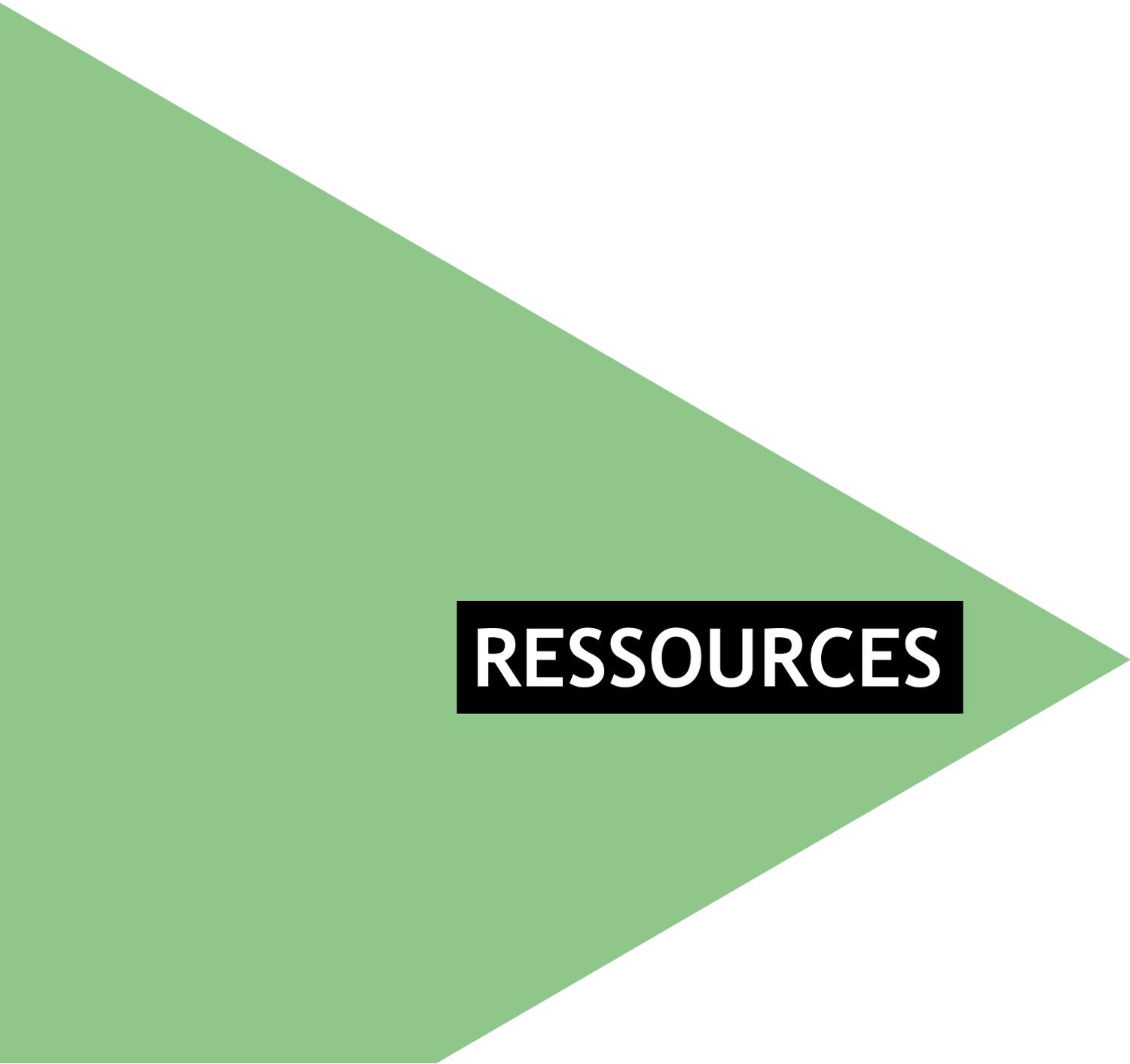
LE SCoT ... Concrètement

Les Documents du SCoT

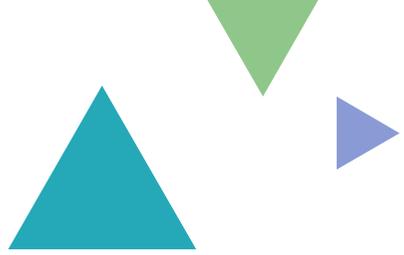
(Cf. Art. L. 141-2 et s. C. Urb.)

3 documents :

- 👉 **Le Rapport de Présentation**
 - ↳ Conduit aux choix politiques qui fondent le PADD
- 👉 **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**
 - ↳ C'est le projet politique
- 👉 **Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)**
 - ↳ Détermine les règles, les prescriptions, les recommandations



RESSOURCES



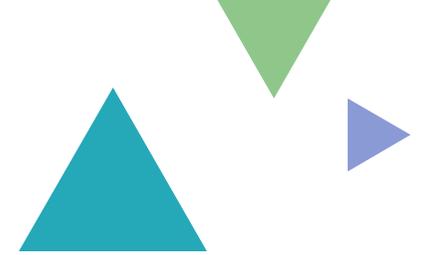
Pays
d'Auray

ACCOMPAGNER
ACCÉLÉRER
FACILITER



RESSOURCES

Le Mémento du SCoT du Pays d'Auray



Voici le Mémento du Schéma de Cohérence Territoriale, un résumé qui en facilite l'accès, et une porte vers ce projet de développement durable du territoire du Pays d'Auray.

Téléchargeable en cliquant ici

Vidéos de la FédéSCoT

Cliquer sur les liens ci-dessous, ou taper « FédéSCoT » dans Utube pour les visionner

<https://youtu.be/UrEz-xBvFI>



Vidéo : 1 minute pour comprendre l'aménagement du territoire

<https://youtu.be/vuechPiBJQg>



Vidéo : 1 minute pour comprendre le rôle du SCoT

<https://youtu.be/Wj6ga-vVTD8>



1 minute pour comprendre comment construire un projet de territoire dans son SCoT



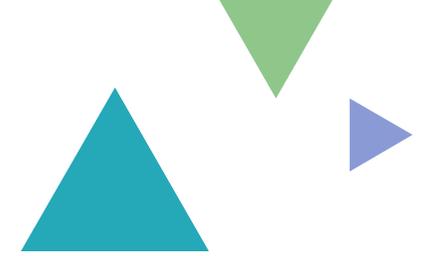
II. Concrètement le SCoT...

1. Les Documents du SCoT
2. **Élaboration et Évolutions**
3. Mise en œuvre du « Volet » commercial
4. Modification simplifiée du « volet Littoral »

LE SCoT ... Concrètement

Elaboration et évolutions

(Cf. Art. L. 143-1 et s. C. Urb.)



- ➡ Élaboré et approuvé, puis modifié ou révisé par le **Comité syndical**
- ➡ Le Comité syndical prescrit l'élaboration du SCoT en précisant **les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation**
- ➡ Une fois exécutoire, le SCoT peut être **modifié** ou carrément **révisé**
=> Adaptation du projet aux évolutions du territoire, à la conjoncture

LE SCoT ... Concrètement

Evolutions du SCoT du Pays d'Auray

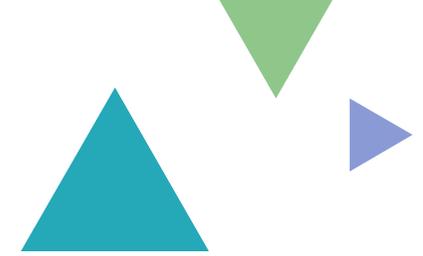


- ➡ Le SCoT du Pays d'Auray a été **approuvé** par le **Comité syndical** le **14 février 2014**
- ➡ La 1ere évolution du SCoT résulte d'une « **modification** » du volet « commercial » du SCoT, approuvée **le 04 octobre 2019**
- ➡ 1ere **évaluation** à 6 ans et maintien en vigueur le **14 novembre 2019**
- ➡ En 2020, « **modification simplifiée** » du volet « littoral » du SCoT



II. Concrètement le SCoT...

1. Les Documents du SCoT
2. Élaboration et Évolutions
3. Actualités du SCoT
 - « Volet » Commercial
 - « Volet » Littoral



Deux objectifs principaux :

- Clarifier et mieux affirmer les **conditions d'implantation des commerces** afin de préserver la vitalité des centres-villes
- **Redimensionner** le développement du « grand commerce » en fonction de l'échelon des pôles économiques du territoire



II. Concrètement le SCoT...

1. Les Documents du SCoT
2. Élaboration et Évolutions
3. Actualités du SCoT
 - « Volet » Commercial
 - « Volet » Littoral

Un cadre légal que le SCoT doit préciser...

- **Le SCoT précise les modalités d'application de la loi « Littoral », certes...**

MAIS... en tenant compte :

- **des paysages,**
- **de l'environnement,**
- **des particularités locales**
- **de la capacité d'accueil du territoire**

Un cadre légal que le SCoT doit préciser...

- **Le SCoT *détermine* les critères d'identification :**
 - Des « agglomérations »
 - Des « villages »
 - Des « secteurs déjà urbanisés » (exclus dans les espaces proches du rivage)
 - 👉 Voire des « espaces d'urbanisation diffuse »
- **Le SCoT *identifie* les agglomérations, les villages et les SDU**
- **Le SCoT les *localise***
- **Puis les PLU les *délimitent***

Un cadre légal que le SCoT doit préciser...

A minima, les « secteurs déjà urbanisés » sont distincts des « espaces d'urbanisation diffuse »

- **Ce qui les distinguent...**

- ⇒ La **densité** de l'urbanisation,

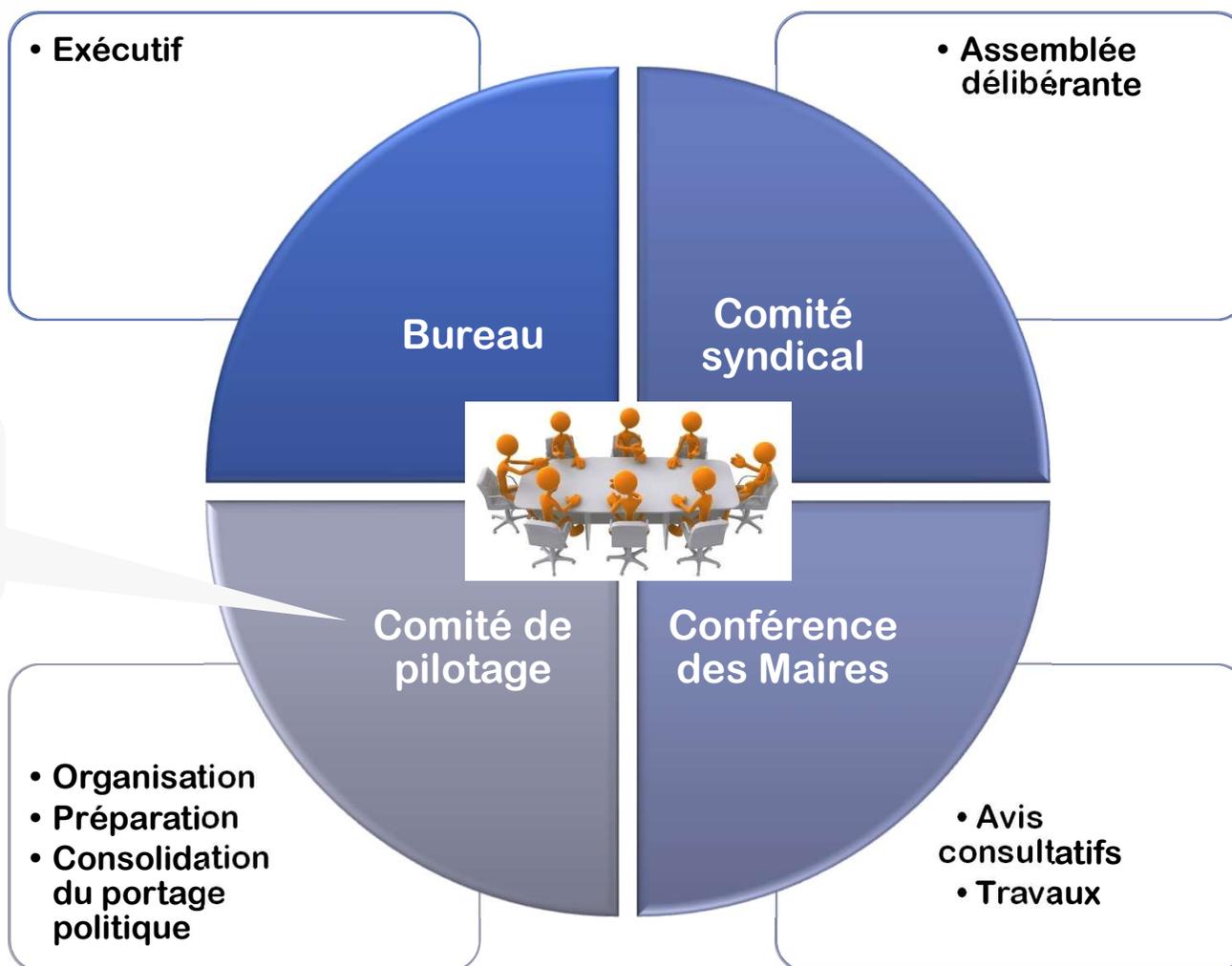
- ⇒ La **continuité** de l'urbanisation,

- ⇒ La **structuration** de l'urbanisation par :

- Des voies de circulation et des réseaux d'accès aux services publics de distribution d'eau potable, d'électricité, d'assainissement et de collecte de déchets,
- ou la présence d'équipements ou de lieux collectifs

SCoT Modification simplifiée

La gouvernance



Comité technique
Du SCoT



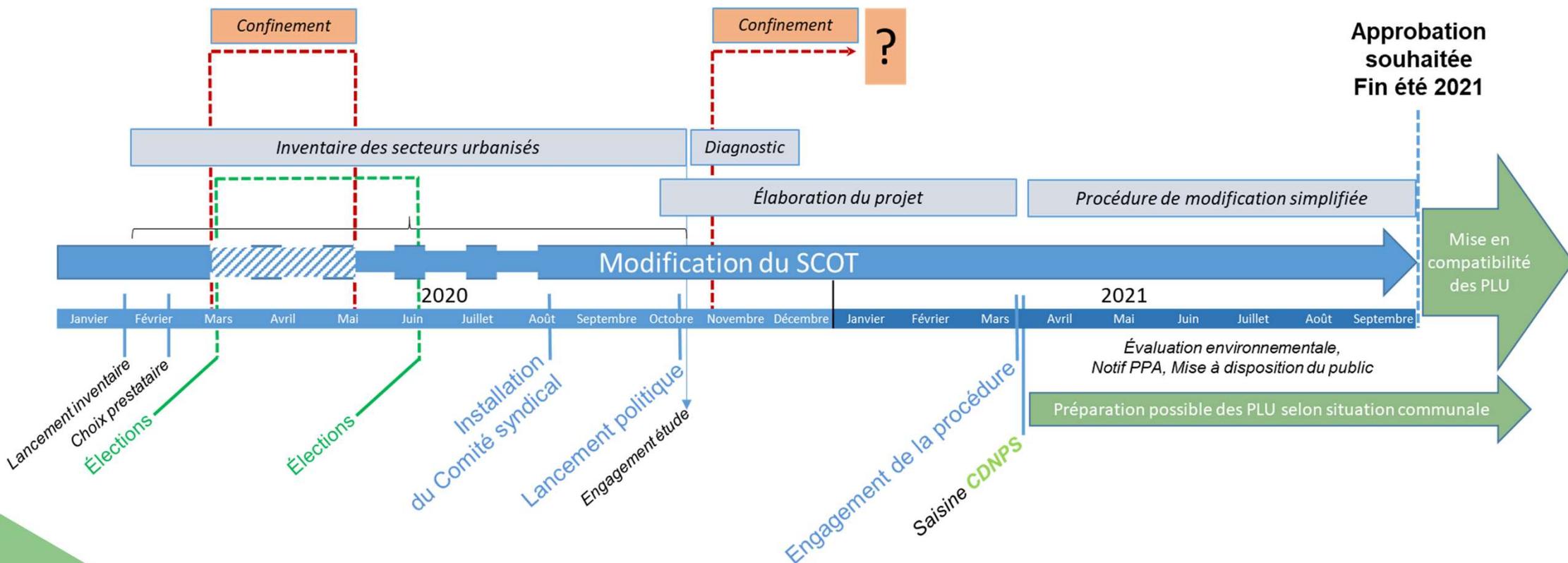
Commission des
Adjointés à l'urbanisme



Acteurs locaux

SCoT Modification simplifiée

Le Calendrier (au 20 11 2020)





Élaboration du projet ⇔ **Octobre à Mars**

- Orientation politique de la modification
- Présentation du diagnostic
- Travaux de détermination des critères
- Prise en compte des apports des acteurs locaux
- Réécriture du SCoT

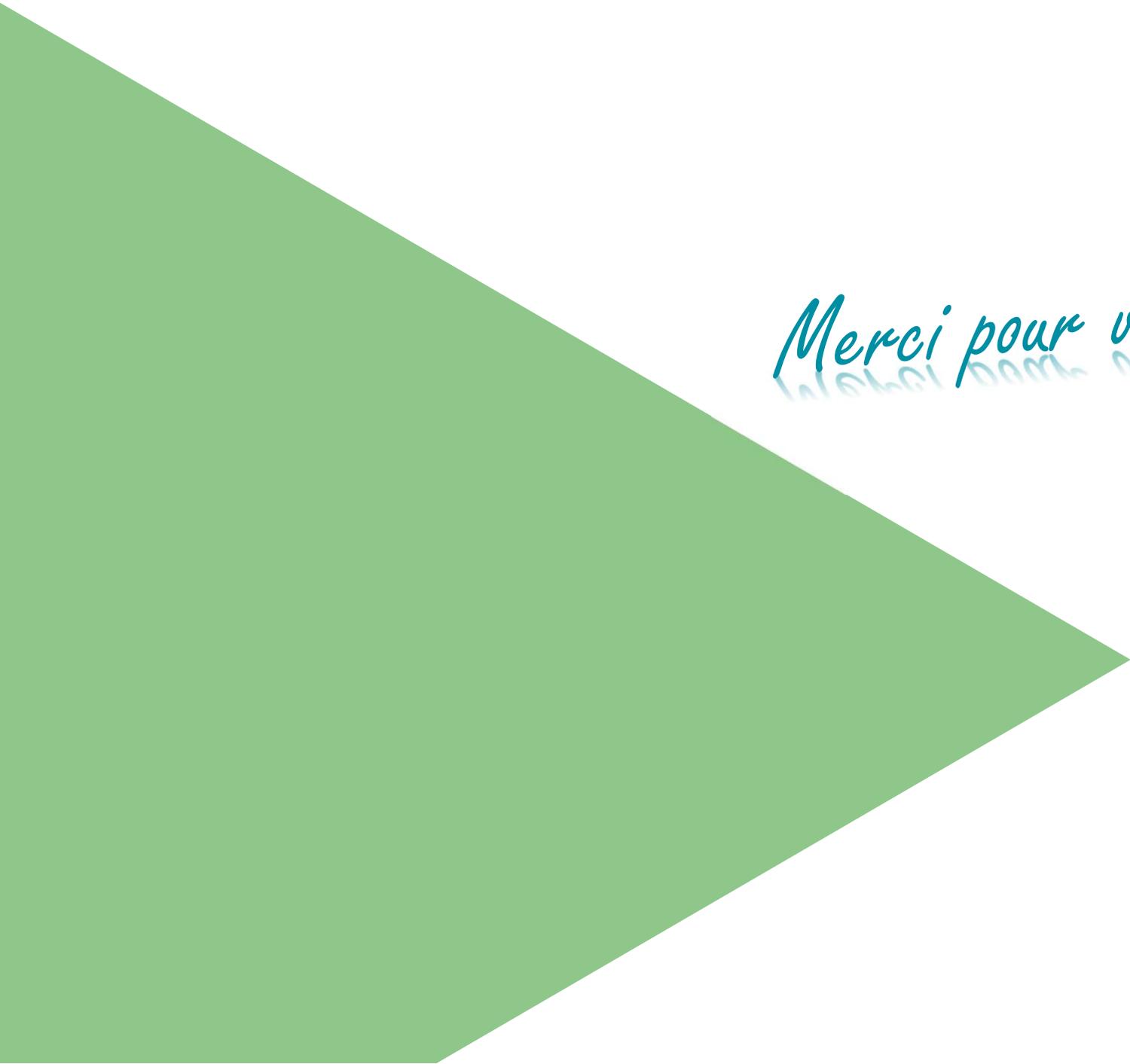
Procédure ⇔ **Mars à Aout**

- Saisine de l'Autorité environnementale
- Saisine de la CDNPS
- Décision de modifier
- Mise à disposition du Public
- Approbation





Merci pour votre attention!



Pays
d'**Auray**

ACCOMPAGNER
ACCÉLÉRER
FACILITER

